



## Traité Maasser Chéni

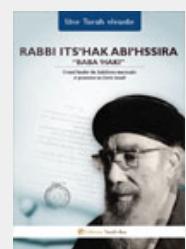
### Michna 2 - Chapitre 3

אין לԶקחין תרומה בכספי מעשר שני, מפני שהוא ממעט באכילה;  
ורבי שמעון מתיר.  
אמר להם רבוי שמעון:  
מה אם הקל בזבחי שלמים, שהוא מביאן לידי פגול ונוגר וטמא, לא נקל בתרומה?  
אמרו לו:  
מה אם הקל בזבחי שלמים, שהן מתרים לזרים,  
נקל בתרומה, שהיא אסורה לזרים?

On ne doit pas acheter de la terouma avec l'argent de la seconde dîme, car on diminue par là le nombre des consommateurs, mais Rabbi Chimon le permet. Rabbi Chimon dit [aux Sages] : si on a autorisé [l'acquisition] des sacrifices chelamim, qui peuvent devenir impropres, interdits pour dépassement de délai ou impurs, ne devrait-on pas autoriser de même [l'acquisition] de la terouma ? Ils lui répondirent : si on a été plus indulgent à l'égard des chelamim, autorisés aux non-Cohanim, il n'en résulte pas qu'on doit l'être à l'égard de la terouma, interdite aux non-Cohanim.

### Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)